

Berne, le 15 mars 2018

**Révision de l’OIE et l’OASA : l’intégration doit impliquer tous les acteurs**

**La consultation sur l’ordonnance sur l’intégration des étrangers (OIE) et celle relative à l’admission, au séjour et à l’exercice d’une activité lucrative (OASA) arrive à échéance le 19 mars. Ces textes légaux mettent en œuvre les principes « encourager » et « exiger » de la loi fédérale sur les étrangers (LEI). Travail.Suisse, l’organisation faitière des travailleuses et travailleurs, souligne l’importance des partenaires sociaux dans le processus d’intégration et la nécessité d’une meilleure collaboration entre autorités et acteurs de la société civile.**

Suite à l’adoption par le Parlement fin 2016 de la loi sur les étrangers et l’intégration (LEI), les ordonnances OIE et OASA concrétisent les critères d’intégration ainsi que le rôle et les tâches de la Confédération en matière d’intégration. Travail.Suisse rappelle ici l’importance de mentionner explicitement les partenaires sociaux et les autres acteurs de la société civile dans les processus d’échange d’information entre les autorités et les structures ordinaires. Sans une prise en compte globale des différents acteurs de l’intégration, l’efficacité des mesures envisagées peut être entravée. *« La collaboration avec les partenaires sociaux est d’autant plus importante dans ce contexte législatif et politique où il est prévu de miser davantage sur le potentiel de main-d’œuvre indigène*» tient à souligner Hélène Agbémégnah, responsable de la politique de migration à Travail.Suisse. Une collaboration plus étroite des différents acteurs devrait ainsi permettre un renforcement du contrôle et de la transparence des conditions de travail.

Pour plus d’informations :

Hélène Agbémégnah, responsable politique de migration et questions juridiques, tél 078 760 93 73